

LES DRAMATIQUES
HISTOIRES D'INTIMIDATION
SURVENUES RÉCEMMENT
À L'ÉCOLE ONT MIS EN
LUMIÈRE LES RAVAGES
D'UN PHÉNOMÈNE
RÉPANDU. MAIS QUI SONT
DONC CES ENFANTS QUI
FONT DU MAL À LEURS
CAMARADES?

NATHALIE CÔTE



De victime à INTIMIDATEUR

En troisième année, Simon (nom fictif) a changé d'école. Petit nouveau, il a subi des moqueries au sujet de son nom de famille. Quelques-uns de ses camarades ont ensuite élargi leur répertoire de blagues blessantes, si bien qu'en cinquième année Simon n'en pouvait plus. « Je me sentais triste, rejeté, raconte-t-il avec une nervosité évidente. J'étais toujours le dernier à être choisi dans une équipe. » Il n'a soufflé mot à personne de ce qu'il vivait. Il s'est mis à s'isoler de manière anormale et à réagir violemment. C'est ce qui a poussé sa mère et la direction de l'école à le questionner pour comprendre

ce qui se passait. On lui a donné des conseils pour s'affirmer. L'école est aussi intervenue auprès des intimidateurs. En septembre, les harceleurs de Simon sont entrés au secondaire. Sa mère a cru que les mauvais jours étaient passés. Erreur. C'est Simon qui s'est mis à intimider les autres.

Avec ses cheveux ébouriffés, son visage doux et son air un peu gêné, Simon n'avait pas l'apparence d'une petite brute. Pourtant, il avait bel et bien changé de camp. « Ses notes ont chuté, il ne participait plus en classe, il cherchait continuellement les situations conflictuelles, rapporte sa mère. Toutes les semaines, il se battait. Il tenait des propos

PHOTO: STOCKPHOTO

Enfant intimidateur: que faire?

POUR PRÉVENIR

- Parler de l'intimidation avec son enfant
- Être un modèle positif
- Favoriser l'estime de soi

POUR INTERVENIR

- Soutenir son enfant tout en lui expliquant la gravité de ses actes
- Lui rappeler qu'il faut respecter les autres malgré leurs différences
- Demander de l'aide auprès de l'école ou du CLSC
 - Discuter avec les intervenants des mesures à mettre en place
- S'intéresser aux amis de son enfant et à ce qu'il fait
- Passer du temps avec lui et superviser ses activités

(Sources: American Psychological Association et moi.jagis.com)

inappropriés. Chaque fois, il disait que ce n'était pas sa faute. Au début, j'ai cru qu'il était à nouveau victime d'intimidation. Je ne me doutais pas qu'il était devenu l'agresseur, jusqu'à ce que l'école m'en avise. Au moindre commentaire d'un autre enfant, même totalement anodin, il pouvait exploser et se mettre à frapper. Il ne prenait pas le temps de réfléchir. Si un camarade lui disait que son manteau était par terre, il s'imaginait tout de suite le pire — qu'on l'avait jeté là pour qu'il se fasse disputer, par exemple.» Et il réagissait au quart de tour.

Des cas comme celui de Simon, il y en a dans tous les établissements scolaires. Certains deviennent extrêmes et peuvent mener très loin. «Quand on regarde les tueries dans les écoles, on s'aperçoit que les tireurs avaient souvent été eux-mêmes des victimes pendant un bon bout de temps, mentionne Égide Royer, psychologue et professeur titulaire en adaptation scolaire à l'Université Laval. Cela ne justifie pas ce qu'ils font, mais cela illustre la dangerosité de leur passé de victimes.» Dans d'autres cas, ils peuvent retourner cette violence contre eux-mêmes et mettre fin à leurs jours.

Cependant, tous les agresseurs n'ont pas été victimes de violence à l'école ou à la maison. «Dès la garderie ou la maternelle, on remarque que certains enfants agacent les autres pour le plaisir de les exaspérer ou de les blesser», note M. Royer. Dans bien des cas, il s'agit de jeunes au tempérament plus difficile, que les parents laissent faire sans intervenir — ou même dont ils favorisent inconsciemment le comportement, par exemple en glorifiant l'usage de la force. Souvent, les éducatrices et les enseignants ne savent pas comment s'interposer. Mais dans chacune de ces situations, ces enfants cherchent quelque chose: pouvoir, valorisation, attention, etc.

Les jeunes agresseurs sont bien conscients qu'ils commettent des actes répréhensibles. «Dans mon bureau, ils vont tout décrire et savent parfaitement quels gestes on leur reproche, souligne Karine Poliquin, technicienne en éducation spécialisée à l'école primaire Aux-Quatre-Vents, à Saint-

Sulpice. À partir de là, il y a deux réactions possibles: soit le jeune déclare qu'il était dans son droit, estimant avoir été provoqué, par exemple, soit il se sent mal et regrette son geste.» Quoi que ces jeunes agresseurs pensent de leurs actes, ils ne mesurent pas toujours l'ampleur de la souffrance qu'ils causent, selon M. Royer. Certains doivent apprendre l'empathie.

Jeux de rôle et activités de sensibilisation

L'école Aux-Quatre-Vents, que fréquente Simon, a pris plusieurs dispositions pour contrer l'intimidation, après avoir obtenu une subvention de 10 000 \$ de la part de la Fondation Jasmin-Roy (voir encadré page suivante). Cet argent a permis l'embauche à temps partiel d'une technicienne en éducation spécialisée. L'école accueille aussi des stagiaires de cette discipline. On a constitué un groupe «d'habiletés sociales» où les élèves jugés à risque participent à différents jeux de rôle, et on a organisé des activités de sensibilisation. La technicienne et la directrice font également un suivi serré des jeunes intimidateurs. Dans le cas de Simon, des changements se sont fait sentir rapidement. «Nous avons convenu avec lui qu'il avait besoin de deux semaines pour reprendre le contrôle sur lui-même, explique

LE SEXE de l'intimidation

Tant les filles que les garçons peuvent être des intimidateurs. Les spécialistes remarquent toutefois que l'intimidation s'exprime en général différemment en fonction du sexe. Les garçons ont davantage tendance à utiliser la force. Quant aux filles, elles vont plutôt user de violence psychologique: exclusion, fausses rumeurs, etc. Il est beaucoup plus difficile d'intervenir auprès des filles car leurs méthodes d'intimidation sont moins flagrantes.

Une loi contre l'intimidation

Le gouvernement du Québec a déposé un projet de loi en février pour forcer les écoles à agir en cas d'intimidation. Chacune d'elles devra mettre en vigueur un plan d'action et développer des partenariats avec les Centres de santé et de services sociaux ainsi qu'avec la police. Chaque année, les commissions scolaires devront aussi fournir un rapport sur les actes d'intimidation survenus dans leurs établissements et sur les interventions par lesquelles ils y auront fait face. Commissions scolaires et écoles s'exposeront à des sanctions pécuniaires en cas de manquement à ces obligations. Le projet de loi prévoit aussi la possibilité d'expulser un jeune intimidateur non seulement de son école, mais de sa commission scolaire.

la directrice de l'école, Luce Bélanger. Pendant cette période, il n'est plus allé en récréation, mais il ne se sentait pas pénalisé, il se sentait soutenu. Par la suite, chaque fois qu'il pensait représenter un risque, par exemple parce qu'il éprouvait de la colère, il pouvait choisir de ne pas aller en récréation et, à la place, donner un coup

c'était l'école, parce que tout allait bien à la maison ou, au contraire, que je n'avais pas à me mêler des éventuelles difficultés privées de l'enfant.» La directrice constate aussi que, dans bien des cas, des parents cautionnent l'usage de la violence en poussant l'enfant à se défendre contre les agressions. «Lorsque les parents travaillent contre



« LA MÉDIATION PEUT ÊTRE UTILE DANS UNE RÉOLUTION DE CONFLIT, MAIS PAS DANS UN CAS D'INTIMIDATION. »

de main à l'éducatrice spécialisée.» De plus, avant et après chaque récréation, son enseignante faisait un bilan avec lui. C'est grâce à ces différents outils qu'il s'est mis à changer.

Contrairement à ce qui se fait encore dans certaines écoles, il n'y a pas eu de médiation entre Simon et ses victimes. «La médiation peut être utile dans une résolution de conflit, mais pas dans un cas d'intimidation, affirme M. Royer. On ne demanderait pas à une femme battue de faire de la médiation avec son mari violent — ce qui laisserait supposer qu'elle a une responsabilité dans l'affaire.»

Un tel changement n'aurait pas été possible sans la collaboration des parents de Simon. Sa mère avoue être passée par l'indignation et l'incompréhension, mais elle n'a jamais refusé d'admettre la réalité. «Oui, il était possible que mon fils se comporte comme ça», laisse-t-elle tomber. D'ailleurs, à la maison, elle voyait bien qu'il était d'humeur exécrable et que ses relations avec son jeune frère s'étaient détériorées. Elle a accepté toute l'aide offerte par l'école et par le Centre de santé et de services sociaux de sa région.

Malheureusement, tous les parents n'ont pas la même ouverture. «Certains font du déni ou trouvent des justifications au comportement de leur enfant, dit Mme Bélanger. On m'a déjà répondu que le problème,

nous, ils donnent du pouvoir à l'enfant, résume-t-elle. Cela crée une zone de conflit où le jeune peut jouer à sa guise.»

Aujourd'hui, Simon semble bel et bien revenu dans le droit chemin. Mais l'an prochain, il entrera à l'école secondaire... et sa mère reconnaît être un peu inquiète. «Au moins, dit-elle, s'il y a un problème dans un sens ou dans l'autre, nous aurons tous les outils en main pour intervenir.» ●

La Fondation JASMIN ROY

www.fondationjasminroy.com

La Fondation Jasmin Roy a été créée en novembre 2010 par le comédien du même nom afin de lutter contre l'intimidation, la discrimination et la violence à l'école. L'auteur du livre *Osti de fff!*, dans lequel il dénonce l'homophobie dont il a été lui-même victime, veut sensibiliser les enfants, les parents et les différents intervenants à ces problématiques. Cette fondation soutient notamment des initiatives visant une meilleure intervention auprès des victimes et des agresseurs.